

Comment ça fonctionne

Les membres du SEPB et les sections locales font partie intégrante du mouvement syndical canadien, et leur présence est vitale.

IL Y A PLUSIEURS DÉCENNIES, nous choisissons, individuellement et collectivement, de nous regrouper pour former une entité légale appelée « syndicat ». En juin 2004, les membres des sections locales signaient un formulaire par lequel ils exprimaient clairement le désir de former leur propre syndicat autonome canadien. Nous devenions le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau – SEPB. Nous comprenons que collectivement nous formons le syndicat et qu'individuellement – comme membre du SEPB, nous faisons partie d'une structure très démocratique.

Une personne a la chance de devenir membre du SEPB, ou doit le devenir, dès son embauche si elle travaille pour un employeur pour qui le SEPB détient un certificat d'accréditation. On appelle « unité de négociation » le groupe d'employées pour qui nous détenons un certificat d'accréditation émis par la Commission des relations du travail de la province (CRT) ou dans certains cas, par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), une agence fédérale autrefois connue sous le nom de Conseil canadien des relations du travail.

On attend d'un membre qu'il connaisse et se conforme à sa convention collective de travail et qu'il agisse conformément aux statuts et règlements de sa section locale et du syndicat canadien. Si la section locale est affiliée à un conseil rassem-

blant des sections locales du SEPB, le membre doit également se conformer aux statuts et règlements de ce conseil.

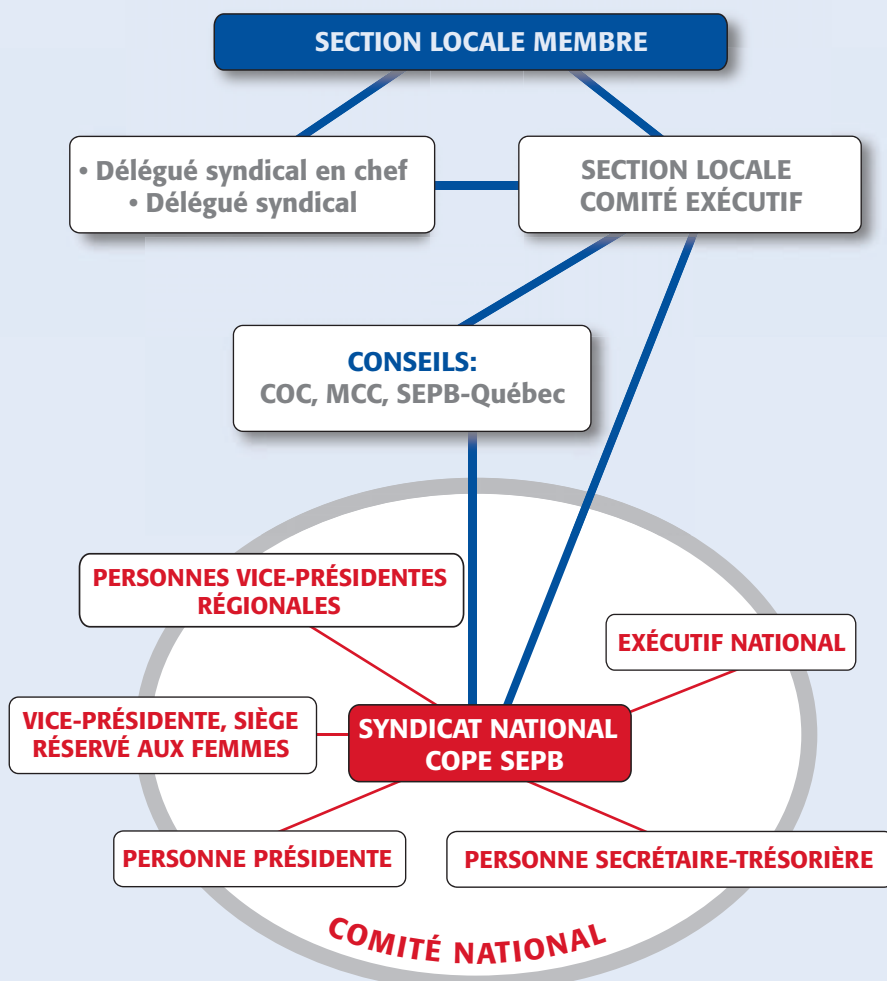
Une convention collective est un contrat conclu entre une section locale SEPB et un employeur laquelle détermine les conditions d'emploi. Chaque convention collective définit une procédure de résolution des griefs et d'arbitrage, les heures de travail, les dispositions d'ancienneté, les salaires, les avantages et autres importantes dispositions qui sont négociées au moment du renouvellement de la convention collective.

Pour la plupart des gens, l'intérêt pour leur section locale et le goût d'y militer coïncident avec un problème rencontré, un grief ou encore au moment de la négociation pour le renouvellement de la convention collective. La loi garantit aux membres d'une section locale le droit d'être représenté par sa section locale sur les questions ayant trait au travail. Les délégués syndicaux et les membres du comité exécutif s'efforcent d'aider les membres pour régler les problèmes au travail, résoudre les griefs et s'occuper des négociations.

Chaque section locale possède ses propres statuts et règlements qui définissent les objectifs, les revenus, la structure et les responsabilités du comité exécutif et des membres. Sur le plan légal, c'est à la section locale qu'est remis le certificat d'accréditation et c'est elle qui détient les droits de représentation. Elle est responsable de la négociation et de l'administration de votre convention collective de travail. Chaque membre doit travailler dans sa section locale pour transmettre, présenter et traiter les questions qui retiennent l'attention des membres.

Une section locale affiliée à un conseil du SEPB doit aussi tenir compte des statuts et règlements de ce conseil. Un conseil est un regroupement de sections locales du SEPB qui, d'un commun accord et en consultation avec l'exécutif national, estiment que leurs intérêts communs seront mieux servis par une action coordonnée et collective des sections locales membres. Les conseils peuvent avoir à leur emploi des conseillers qui assistent les sections locales dans le

L'ORGANIGRAMME DU COPE SEPB



Les statuts du syndicat canadien ont préséance dans la direction des affaires de toutes les sections locales.

traitement des griefs et en matière de négociation. Ils peuvent aussi assurer tout autre service comme en auront décidé les sections locales membres de ce conseil. L'affiliation à un conseil par une section locale sur son territoire est obligatoire à moins que l'exécutif national n'en décide autrement.

Le SEPB possède actuellement trois conseils régionaux :

- Le SEPB-Québec pour la région 1 (Québec)
- Le Central Ontario Council et le Mid Canada Council pour la région 2 (Ontario)

Le comité exécutif du conseil tient des réunions à des moments déterminés dans les statuts du conseil pour traiter des objectifs qu'auront décidés les sections locales.

La formation du syndicat canadien SEPB remonte à juin 2004. Nos statuts canadiens ont été rédigés et adoptés par les personnes déléguées des sections locales à notre premier congrès, en novembre 2004. Un exemplaire des statuts du syndicat canadien a été transmis à toutes les sections locales et il est possible de les consulter en allant dans notre site Web canadien au www.copesepb.ca. Les statuts du syndicat canadien ont préséance dans la direction des affaires de toutes les sections locales.

La structure canadienne du SEPB

Le SEPB est composé de 49 sections locales. Chaque section locale est régie par ses propres statuts et règlements et est affiliée au syndicat canadien. Ce sont les statuts canadiens qui ont la primauté sur les sections locales.

Nos statuts canadiens et notre structure ont été décidés par les personnes déléguées des sections locales au congrès triennal.

Sur le plan géographique, le SEPB a découpé le Canada en quatre régions distinctes. La région 1 est constituée du Québec; la région 2 de l'Ontario; la région 3 comprend l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest; quant à la région 4, elle comprend la Colombie-Britannique et le Yukon.

Chacune des quatre régions est représentée à l'exécutif national par une personne vice-présidente régionale, par la personne présidente nationale, la personne secrétaire-trésorière nationale et une vice-présidente, siège réservé. Notre comité national est formé de l'exécutif national et de personnes dirigeantes régionales élues des régions.

Nos statuts canadiens définissent les rôles et les responsabilités conférés au comité national, à l'exécutif national, aux personnes vice-présidentes, à la personne présidente et à la personne secrétaire-trésorière.

Nos dirigeants nationaux sont élus par le congrès national triennal.

Notre siège social et le bureau de la présidente nationale sont situés dans les mêmes locaux à Surrey en Colombie-Britannique. Le bureau du secrétaire-trésorier national est à Montréal au Québec. Nous reconnaissons les deux langues officielles au Canada par notre structure canadienne, et notre structure respecte cette réalité.

La direction du SEPB

Les membres de la direction canadienne du SEPB s'efforcent collectivement de combler les besoins de nos sections locales et de nos conseils tout en respectant l'autonomie des sections locales.

Il relève de notre présidente nationale de présider tous les congrès et d'exercer une surveillance des affaires qui dépendent des domaines de compétence du Syndicat national. Notre présidente nationale agit comme dirigeant principal de l'exécutif national dans toutes les affaires ne relevant pas spécifiquement d'autres dirigeants du Syndicat national. Les responsabilités

**Nous
reconnaissons
LES DEUX LANGUES
OFFICIELLES AU CANADA
PAR NOTRE STRUCTURE
CANADIENNE, ET NOTRE
STRUCTURE RESPECTE
CETTE RÉALITÉ.**

que les statuts décrivent comprennent la direction des réunions de l'exécutif national et du comité national, l'interprétation et l'approbation des statuts des sections locales et des conseils. Une section locale doit informer la présidente nationale de toute grève avant son déclenchement et lui transmettre les demandes d'autorisation pour toucher les prestations de grève versées par le fonds de prestations de grève, de lock-out et de défense.

Notre présidente nationale est responsable de la création et de la mise à jour de notre site Internet canadien et de la publication du journal destiné à nos membres « Leader » qui est publié à tous les trimestres. Il est distribué aux sections locales et aux membres sur demande. Notre site Web est accessible au www.copesepb.ca. On peut y télécharger son exemplaire du « Leader ». Le « Leader » et notre site Web sont produits dans les deux langues officielles. Les membres et les sections locales sont invités à proposer des articles et à faire des suggestions pour en améliorer le contenu.

Le secrétaire-trésorier national a entre autres responsabilités celle de la tenue du registre des délibérations de tous les congrès et des réunions de l'exécutif national et du comité national. Notre secrétaire-trésorier perçoit toutes les sommes d'argent versées au Syndicat national et effectue tous les déboursés et protège les avoirs du Syndicat national.

Notre secrétaire-trésorier national émet les chartes

À l'échelle canadienne, le SEPB est représenté au Congrès du travail du Canada et auprès des fédérations du travail provinciales.

aux sections locales, fournit et gère les formulaires de remise de la capitation au Syndicat national par les sections locales. Le secrétaire-trésorier reçoit les remises mensuelles des sections locales, les rapports des syndics des sections locales et les rapports de vérification annuelle. Ses responsabilités incluent le pouvoir de vérifier les livres, registres et comptes financiers des sections locales et des conseils.

Notre exécutif national est l'instance décisionnelle de notre syndicat entre les congrès. Il exécute les directives du congrès et assume la direction du Syndicat national. L'exécutif national constitue le comité des finances et il adopte le budget. Il est responsable de la gestion du fonds coopératif de recrutement régional.

Notre comité national est composé des membres de l'exécutif national et des dirigeants régionaux. Le comité national recommande des mesures constructives pour le bien-être des sections locales et de leurs membres. On y discute des ententes, des problèmes de recrutement syndical, des lois provinciales et fédérales et de toute autre question d'intérêt pour les membres des sections locales.

LA STRUCTURE DU MOUVEMENT SYNDICAL CANADIEN

Le SEPB n'est pas une organisation repliée sur elle-même, mais affiliée à d'autres organisations par le biais du Congrès du travail du Canada. Le SEPB est à l'oeuvre au coeur de la structure syndicale pour garantir aux membres du SEPB une représentation dans leur lieu de travail, dans la collectivité, au provincial comme au fédéral.

À l'échelle canadienne, le SEPB est représenté au *Congrès du travail du Canada* et auprès des fédérations du travail provinciales. Nos sections locales et les conseils du travail assurent notre représentation sur le plan municipal. Visitez notre site Web pour accéder aux liens de ces autres organisations syndicales à www.copesepb.ca

Nous travaillons étroitement avec les autres syndicats du mouvement syndical pour veiller à ce que nos sections locales puissent s'occuper des préoccupations et des besoins de nos membres. Les sections locales sont invitées à détenir une représentation via leurs conseils du travail régionaux et avoir accès à la formation syndicale, et pour avoir de l'aide et de l'appui sur des questions qui touchent leurs membres.

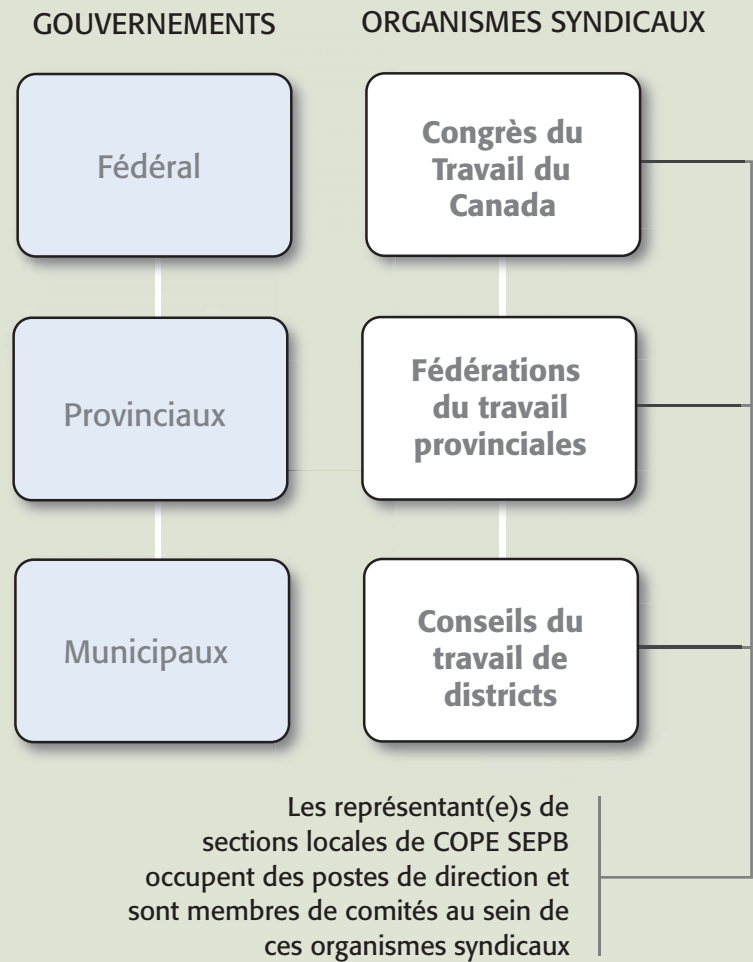
Le mouvement syndical s'organise sur les plans national, provincial et local un peu comme la structure gouvernementale. Cette organisation facilite souvent le travail de lobbying auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Le Congrès du travail du Canada (CTC)

Le Congrès du travail du Canada est une instance syn-

dicale canadienne composée de syndicats affiliés du Canada qui travaillent de concert pour décider des priorités du mouvement syndical à l'échelle nationale. Le CTC est la plus grande et la plus démocratique des organisations populaires du Canada avec plus de trois millions de membres. Le CTC rassemble les syndicats canadiens et internationaux, les fédérations du travail provinciales et territoriales et 137 conseils du travail. La direction du CTC et son personnel coordonnent les campagnes nationales et représentent les travailleurs canadiens auprès du gouvernement et du mouvement syndical international. Le CTC dispose de services et de comités constitués par du personnel et des représentants de syndicats tels que le nôtre. Il y a entre autres le comité de lutte contre le racisme et des droits de la personne, le comité de santé et sécurité et environnement, le comité d'action politique, le comité de la condition féminine et le comité d'éducation et des campagnes. De nombreuses campagnes nationales et des sessions de formation syndicale ont

STRUCTURE DU MOUVEMENT SYNDICAL CANADIEN. Le mouvement syndical reflète les trois paliers gouvernementaux au Canada.



Canadian Labour Congress
Congrès du travail du Canada

LES AVANTAGES D'ÊTRE SYNDIQUÉ AVEC LE SEPB

Les objectifs du syndicat dans un milieu de travail sont les mêmes que ceux de ses membres – sécurité d'emploi, santé et sécurité au travail, équité salariale, heures de travail, équité d'emploi, salaires et avantages décentes, congés familiaux, dignité et respect, et démocratie au travail. Le SEPB est unique. Notre vision – ensemble, on PEUT faire la différence!

- Notre syndicat est un syndicat canadien
- Notre syndicat est un syndicat national qui reconnaît les deux langues officielles au Canada
- Notre structure est démocratique
- Nos 49 sections locales travaillent à l'unisson partout au Canada
- Nous avons 3 conseils qui représentent des regroupements de sections locales du SEPB

- Nous représentons des membres dans des centaines d'unités de négociation
- Notre syndicat est diversifié avec des employeurs des secteurs public et privé
- Nous sommes présents à l'échelle municipale avec des représentants aux conseils du travail
- Nous avons une représentation aux fédérations du travail
- Nous sommes présents à l'échelle nationale avec des représentants au Congrès du travail du Canada
- Les syndicats affiliés au CTC nous appuient
- Nous publions un journal national bilingue « Leader »
- Nous avons un site Web national bilingue www.cope-sepb.ca
- Nos statuts sont « entièrement » canadiens
- Nous avons un congrès canadien SEPB
- L'argent des membres reste au Canada
- Nous avons un fonds de prestations de grève, de lock-out et de défense
- Nous avons des recruteurs régionaux et un fonds national de recrutement



été élaborées ou coordonnées par le CTC. Les têtes dirigeantes des syndicats affiliés sont membres du conseil exécutif du CTC. Les syndicats affiliés les plus importants ont aussi une représentation au comité exécutif du CTC. Notre présidente nationale du SEPB a été élue et détient un poste au comité exécutif du CTC. Les décisions portant sur les politiques et les positions prises par le mouvement syndical sont faites par les dirigeants et l'exécutif du CTC entre les congrès. Le CTC tient son congrès à tous les trois ans.

Les fédérations du travail

Les fédérations sont une ramification du CTC dans une province. Les fédérations parlent au nom des syndicats affiliés à l'échelle provinciale et interviennent auprès du gouvernement provincial. À titre de membre d'une fédération de travail, le SEPB est représenté à l'échelle provinciale, dans plusieurs provinces, par un dirigeant ou par un membre de conseil. Les fédérations provinciales de travail tiennent leur congrès régulièrement.

Conseils du travail

Les conseils du travail sont une ramification du CTC dans la municipalité. Ils représentent les intérêts des travailleurs devant les gouvernements municipaux. De nombreux programmes de formation et des campagnes du CTC sont coordonnés et livrés via un conseil local de travail. Il est important d'avoir une représentation SEPB auprès des conseils du travail, ou à tout le moins, d'assister aux assemblées des conseils du travail pour marquer notre présence dans les collectivités où travaillent nos membres. Avec l'obstacle géographique que sont les distances entre nos unités de négociation et nos sections locales, c'est souvent par le conseils du travail que les membres du SEPB

peuvent arriver à travailler ensemble avec d'autres membres et d'autres syndicats et à partager la formation syndicale et à gagner l'appui aux démarches entreprises par le SEPB, ce qui a un effet certain sur nos membres.

Conclusion

Le SEPB a une représentation à tous les échelons de la structure du mouvement syndical canadien.

Le Canada est vraiment un très grand pays, et souvent une énorme distance sépare nos sections locales des conseils et du bureau national. Il est important que les sections locales du SEPB et que nos membres reconnaissent faire partie d'un paysage syndical beaucoup plus large. Sur le plan canadien, le SEPB

Le SEPB

A UNE REPRÉSENTATION À TOUS LES ÉCHELONS DE LA STRUCTURE DU MOUVEMENT SYNDICAL CANADIEN.

représente plus de 33 000 membres. Notre syndicat, qui occupe une place non négligeable dans la structure syndicale, est un syndicat canadien et indépendant qui représente des membres qui travaillent pour de petits et gros

employeurs des secteurs public et privé. Collectivement, nous représentons des centaines d'unités de négociation. Il nous appartient d'utiliser toutes les ressources à notre portée pour assurer la meilleure représentation possible. Le monde syndical fait face à de nombreux défis et sait depuis longue date que l'union fait la force.

Notre plus grand avantage est celui de la connaissance diversifiée et de l'expertise de nos consoeurs et confrères du SEPB.

Dans le respect de notre autonomie – Promouvoir notre unité – Ensemble, nous pouvons faire la différence!